

## **3D PLUS SA**

Société anonyme au capital de 1.554.867 euros  
Siège social 641 rue Hélène Boucher – ZI – 78530 Buc  
402 523 088 RCS Versailles

### **EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**EN DATE DU 12 JUILLET 2011**

Le 12 juillet 2011, à 11 heures,

Le Conseil d'administration de la société s'est réuni dans les locaux de la société Crédit Agricole Private Equity, 100 boulevard du Montparnasse -75014 Paris, sur convocation faite par son Président.

***Sont présents ou représentés :***

- ♦ Monsieur Christian Val, Président,
- ♦ Monsieur Jean-Pierre Gloton, administrateur,  
représenté par Monsieur Christian Val,
- ♦ Crédit Lyonnais Venture Capital, administrateur,  
représenté par Monsieur Renaud Poulard,
- ♦ FTTI, administrateur,  
représenté par Monsieur Denis Champenois,  
lui-même représenté par Monsieur Renaud Poulard,
- ♦ Monsieur Pierre Maurice, administrateur.

Plus de la moitié des administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

***Assistent également à cette séance :***

- ♦ Madame Delphine Dinard, Censeur,
- ♦ Monsieur Patrick Monteau,
- ♦ Monsieur Guillaume Pellery,
- ♦ Monsieur Régis Bocage, délégué du Comité d'Entreprise.

Monsieur Didier Masset, délégué du Comité d'Entreprise régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Christian Val préside la séance en sa qualité de Président.

---

---

#### 4. Transfert du siège social

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de

1. de transférer le siège de la société du 641 rue Hélène Boucher - ZI -78530 Buc au 408 rue Hélène Boucher -78530 Buc à compter de ce jour ,

2. de modifier l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit

*"ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL*

*Le siège social est fixé à:*

- ♦ 408 rue Hélène Boucher -78530 Buc

*Il peut être transféré en un tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe par décision du conseil d'administration, sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Lors d'un transfert décidé par le conseil d'administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence."*

3. de soumettre ces décisions à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires,

4. de donner tous pouvoirs à Monsieur Christian Val, Président du Conseil d'administration ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

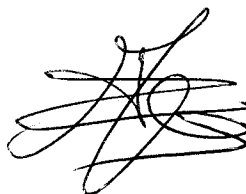
---

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

**Le Président**

A stylized, cursive signature in black ink, appearing to read 'Vae'.

**Un Administrateur**

A stylized, cursive signature in black ink, consisting of several overlapping loops.